

RAPPORT N°14 : DEMANDE DE SUBVENTION DSIL – AGRANDISSEMENT DE LA DÉCHETTERIE MARAT/VERTOLAYE

M. le Président expose :

Ambert Livradois Forez est propriétaire de la déchetterie de Marat/Vertolaye. Cette déchetterie est exiguë et ne possède plus assez d'espace disponible pour développer de nouveaux flux de collecte / tri des déchets.

Objet de l'opération :

Agrandir et aménager la déchetterie de Marat Vertolaye pour pouvoir créer des espaces de tri supplémentaires afin de pouvoir atteindre les objectifs fixés par la loi (TECV, PRGD, loi Economie Circulaire, ...).

Ces espaces supplémentaires permettront par exemple de pouvoir séparer les plastiques durs en vue de leur recyclage, au lieu (situation aujourd'hui) de les enfouir en décharge.

Objectifs poursuivis :

Recycler plus.

Augmenter le taux de valorisation des déchets.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

NATURE DES DEPENSES	Montant H.T.
Dépenses d'ingénierie	6 600,00 €
Travaux	61 428,79 €
Acquisitions	
Autres (à préciser)	
Total	68 028,79 €

FINANCEMENTS		Montant H.T.	Pourcentage
Union européenne	<input type="checkbox"/> sollicité		
	<input type="checkbox"/> attribué		
DSIL	X sollicité	20 408,64 €	30,00 %
DETR	<input type="checkbox"/> sollicité		
	<input type="checkbox"/> attribué		

Conseil régional	☒ sollicité		
	☒ attribué		
Conseil départemental	☒ sollicité		
	☒ attribué		
Communauté de communes ou d'agglomération	☒ sollicité		
	☒ attribué		
Établissements publics (ADEME, Agence de l'eau,...)	☒ sollicité		
	☒ attribué		
Total financements publics		20 408,64 €	30,00 %
Fonds propres		47 620,15 €	70,00 %
Emprunt – Crédit bail			
Total autofinancement		47 620,15 €	70,00 %
Autres (à préciser)			
Total général		68 028,79 €	100,00 %

Sur proposition du Président,

Délibération,

il vous est proposé :

- d'approuver le plan de financement prévisionnel et de solliciter un financement au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) pour un montant de 20 408,64 € € ;
- de charger Monsieur le Président de toutes les formalités utiles quant à l'exécution de la présente délibération.